

Comité Syndical du 23 avril 2025
(Salle des Adjudications – Marckolsheim)

Accusé de réception en préfecture
067-200069680-20250512-Del-20250423-10-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 34

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 22
⇒ Procurations : 5

CLIMAT AIR ENERGIE

10. Convention avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale concernant les ateliers de la transition

Rapport présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-Présidente en charge de l'énergie et du climat

RÉSUMÉ

Le PETR, les 4 communautés de communes qui le constituent, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et le SMICTOM soutiennent depuis 2022 le programme des « Ateliers de la transition » porté par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale. Ce programme a pour objectif de faire connaître et de renforcer l'engagement des acteurs du territoire en faveur d'un monde plus juste et plus vivable, et de proposer des clés et des outils pour que chacun puisse agir concrètement et à son échelle face aux enjeux de transition écologique.

En 2024, le programme a permis de toucher 353 personnes pour un total de 28 manifestations. Il est proposé de le reconduire en 2025 en veillant à mieux travailler la communication, ainsi que la répartition équilibrée des animations sur l'ensemble du territoire du PETR et de la CCCE. Il est également proposé que les Ateliers de la transition soient intégrés au programme d'animation global de la Maison de la Nature, afin d'en faciliter la promotion auprès de différents publics.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la reconduction de ce projet à travers la signature d'une convention avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 €.

I. RAPPORT

I.1. CONTEXTE

Le PETR, les 4 communautés de communes qui le constituent, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) et le SMICTOM soutiennent depuis 2022 le programme des « Ateliers de la transition » porté par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

Ce programme est l'occasion de faire connaître et de renforcer l'engagement des acteurs du territoire en faveur d'un monde plus juste et plus vivable, ainsi que de proposer des clés et des outils pour que chacun puisse agir concrètement et à son échelle face aux enjeux de transition écologique.

Les objectifs sont de :

- Permettre au grand public d'acquérir des connaissances et des compétences afin de gagner en autonomie et en résilience
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants
- Permettre aux publics de mieux vivre la transition en étant acteur du changement
- Développer l'interconnaissance et les liens entre les personnes à l'échelle d'un territoire

Ces objectifs s'intègrent dans la mise en œuvre de l'axe 1 du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR [CREER UNE CULTURE COMMUNE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE], et plus particulièrement dans l'action 1.2 – Mettre en place un parcours d'engagement citoyen.

Ils viennent également soutenir la Feuille de route du Contrat d'Objectif Territorial du PETR et la démarche des Communautés de communes en lien avec les référentiels « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique », à travers l'axe 6.5 [Actions à destination de la société civile] du référentiel Climat Air Energie – et les axes 3.3. [Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire] et 5.1. [Actions dirigées vers le Grand Public et les associations] du référentiel Economie circulaire.

I.2. BILAN DU PROGRAMME 2024

Le programme des ateliers de la transition 2024 avait été soutenu financièrement et techniquement par le PETR Sélestat Alsace Centrale, les Communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé, du Val d'Argent et du canton d'Erstein. La Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le SDEA, le SMICTOM, la Fondation Léa Nature et le Fond de Développement de la Vie Associative avaient également participé financièrement. Le budget s'équilibre à 31 383,90 €, dont près de la moitié est dédié aux dépenses de coordination et d'animation.

Ce programme 2024 a permis de toucher 353 personnes à travers 28 manifestations. Les activités ayant eu le plus de succès ont été les ateliers pratique (notamment ceux autour de l'alimentation), les conférences, spectacles, projections de films et tables rondes. Le bilan du programme a été présenté à l'occasion d'une réunion avec les agents « accélérateurs de transition » des EPCI et du SMICTOM (novembre 2023), puis auprès de leurs élus référents (janvier 2025). Parmi les pistes d'amélioration, il a été proposé de :

- retravailler la communication et l'ancrage territorial des animations ;
- continuer à proposer des ateliers pratiques permettant la montée en compétence des citoyens et proposer plus de temps de rencontres et d'échanges ;
- veiller à une répartition équilibrée des animations sur l'ensemble du territoire du PETR et de la CCCE ;
- intégrer les ateliers de la transition au programme d'animation global de la Maison de la Nature, afin d'en faciliter la promotion auprès de différents publics.

Le bilan 2024 détaillé est joint en annexe à la présente délibération.

I.3. PROGRAMME PREVISIONNEL 2025

Le programme prévisionnel pour l'année 2025 a été présenté au groupe de travail (accélérateurs de transition et élus référents) en janvier 2025. Il a été proposé de le travailler en 2 phases (février-avril et mai-décembre) afin de pouvoir affiner les animations prévues au second semestre. 30 animations sont prévues sur le territoire des 5 communautés de communes engagées : tables rondes, projection de films, ateliers pratiques, sorties et visites. Le programme prévisionnel est présenté en annexe à la présente délibération.

Il est également proposé de constituer, en parallèle de la mise en œuvre du programme, un groupe de travail entre les acteurs territoriaux (accélérateurs de transition, animateurs SMICTOM, élus référents, pour travailler en commun sur la co-construction d'une stratégie commune d'"accompagnement au changement" pour un programme 2026-2032 intégré dans le plan d'action du PCAET).

Le budget prévisionnel de ce programme s'équilibre à 31 250 €, avec une proposition de subvention du PETR pour le compte de ses 4 Communautés de communes membre à hauteur de 12 000€, soit 3000 € par EPCI.

Il est proposé que cette subvention s'inscrive dans le cadre d'une convention d'objectif entre le PETR et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.

La subvention sera versée en 2 fois :

- un premier versement de 6000 € à la signature de la convention
- un deuxième versement de 6000 € prévu en décembre 2025, à réception d'un appel à subvention de la part de la Maison de la Nature, assorti d'un bilan d'avancement des activités déployées.

Cette convention reprend les objectifs généraux du programme « Ateliers de la Transition » tels que décrits au point 1.1. de la présente délibération, ainsi que les engagements mutuels de chacune des parties pour la réussite du programme.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 7 avril 2025

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de transition écologique,

Vu la délibération du 21 septembre 2023 approuvant le projet de territoire du PETR, son axe 2 qui a pour objet d'« engager le territoire dans la transition écologique et énergétique » et son axe 3 qui a pour objet de « développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopération transfrontalières »,

Vu la délibération du 29 novembre 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR, et plus particulièrement l'axe 1 de ce PCAET qui a pour objet de « Créer une culture commune autour de la transition écologique »,

Vu la délibération du 13 février 2025 approuvant la feuille de route « Transition écologique » du PETR dans le cadre du Contrat d'objectif territorial,

Vu le bilan 2024 des ateliers de la transition et le programme prévisionnel 2025 présenté par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de verser une subvention à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale au regard de la contribution des ateliers de la transition à la création d'une culture commune autour de la transition écologique

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale concernant les Ateliers de la Transition,

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour la coordination et l'animation de ces Ateliers de la transition, selon les modalités définies par la convention d'objectifs

D'AUTORISER le Président ou son représentant à établir et à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRESENT		POUR
ANDREA Charles	PRESENT		POUR
DELSART Patrick	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT		POUR
DIGEL Denis	EXCUSE		
DUSSOURD Yves	PRESENT		POUR
ENGEL Robert	PRESENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE	ENGEL Robert	POUR
HORNBECK Nadège	EXCUSE		
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	EXCUSE		
SCHEIBLING Philippe	PRESENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	DESAINTQUENTIN Philippe	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRESENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE	MURH Virginie	POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSEE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	EXCUSE		
MORIS Olivier	PRESENT		POUR
OBERLE Fabienne	PRESENTE		POUR
RENAUDET Michel	EXCUSE		
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRESENT		POUR
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRESENT		POUR
MEYER Alain	PRESENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	PRESENT		POUR
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRESENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSEE		

KRAUTH Alexandre	PRESENT		POUR
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSE		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRESENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	EXCUSEE		
JEHL Alex	PRESENT		POUR
KEMPF Denise	PRESENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRESENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	PRESENT		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT		POUR
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT		POUR
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	PRESENT		POUR
ROHMER Clément	PRESENT		POUR
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT		POUR
FREYBURGER Eric	EXCUSE		
GOETTELMAHNN Thomas	PRESENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRESENTE		POUR
ORSATI Régine	PRESENTE		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSEE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			39

Mise en ligne le 14/05/2025

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 24 avril 2025

Le secrétaire de Séance
Thomas GOETTELMMANN



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services
Philippe STEEGER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.